

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2023 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CEPMB. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels du CEPMB concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CEPMB sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant à une évaluation annuelle fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2023 a été réalisée conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

Les états financiers du CEPMB n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Thomas J. Digby

Président

Ottawa, Canada

Date : _____

Devon Menard

Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Date : _____

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en dollars)

	2023	2022
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	802 701 \$	952 912 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	517 313	652 115
Avantages sociaux futurs (note 5)	222 137	262 598
Total des passifs nets	1 542 151	1 867 625
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	648 766	777 737
Débiteurs et avances (note 6)	363 264	382 111
Total des actifs financiers bruts	1 012 030	1 159 848
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 6)	(209 329)	(206 935)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(209 329)	(206 935)
Total des actifs financiers nets	802 701	952 913
Dette nette ministérielle	739 450	914 712
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	49 529	45 968
Total des actifs non financiers	49 529	45 968
Situation financière nette ministérielle	(689 921) \$	(868 744) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Thomas J. Digby

Président

Ottawa, Canada

Date : _____

Devon Menard

Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Date : _____

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2023 Résultats prévus	2023 Réel	2022 Réel
Charges			
Réglementer les prix des médicaments brevetés	15 121 165 \$	9 674 648 \$	10 085 645 \$
Services internes	3 547 612	3 729 656	3 798 883
Total des charges	18 668 777	13 404 304	13 884 528
Revenus			
Engagement de conformité volontaire	-	9 214 570	38 309
Paiements de règlement	-	22 018 977	-
Autres	-	3 384	527
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(31 233 547)	(38 309)
Total des revenus	-	3 384	527
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	18 668 777	13 400 920	13 884 001
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada		12 064 091	13 056 958
Variations des montants à recevoir du Trésor		(128 971)	(737 691)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)		1 634 192	1 638 198
Éléments d'actifs et de passifs transférés (à) / d'autres ministères gouvernementaux		10 431	(8 878)
Coût (revenu) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(178 823)	(64 586)
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		(868 744)	(933 330)
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		(689 921) \$	(868 744) \$

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2023	2022
Coût (revenu) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(178 823) \$	(64 586) \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	33 928	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(30 367)	(47 092)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	3 561	(47 092)
Augmentation (diminution) de la dette nette ministérielle	(175 262)	(111 678)
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	914 712	1 026 390
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	739 450 \$	914 712 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	13 400 920 \$	13 884 001 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(30 367)	(47 092)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(1 634 192)	(1 638 198)
Éléments d'actifs et de passifs (à) / d'autres ministères gouvernementaux	(10 431)	8 878
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	150 211	806 745
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	134 802	38 488
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	40 461	73 190
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(21 241)	(69 054)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	12 030 163	13 056 958
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	33 928	-
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	33 928	-
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	12 064 091 \$	13 056 958 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi-judiciaires. Il a été créé par le Parlement en 1987 en vertu de la *Loi sur les brevets*.

Même s'il fait techniquement partie du portefeuille de la Santé, le CEPMB exerce son mandat en toute indépendance du Ministre de la Santé. Il fonctionne d'une façon indépendante des autres organismes, dont Santé Canada, qui vérifie l'innocuité et l'efficacité des médicaments, et les régimes d'assurance-médicaments qui en approuvent l'inscription sur leurs formulaires respectifs des médicaments admissibles à un remboursement.

Responsabilité essentielle : Réglementer les prix des médicaments brevetés

Le CEPMB réglemente les prix des médicaments brevetés en fixant des prix plafonds non excessifs et prend des mesures d'application de la loi en cas de non-conformité.

Services internes

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers sont préparés conformément aux conventions comptables du CEPMB énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le CEPMB est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CEPMB ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État de la situation financière ainsi que dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectif intégré au Plan ministériel 2022-2023. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2022-2023.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le CEPMB fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CEPMB est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CEPMB sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CEPMB et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CEPMB a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(d) Revenus

- Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'événement qui a donné lieu aux revenus.
- Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du CEPMB. Bien que l'on s'attende à ce que le président maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CEPMB au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CEPMB découlant du régime. La responsabilité du CEPMB relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ii. Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payés la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Instruments financiers

Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Le CEPMB comptabilise un instrument financier lorsqu'il devient parti à un contrat qui fait intervenir des instruments financiers.

Les instruments financiers comprennent les comptes en cours, ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer.

Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Tous les coûts des opérations associés sont ajoutés à la valeur comptable lors de la comptabilisation initiale.

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 7. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 dollars sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la Loi sur les Indiens; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels.

(i) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

(j) Actifs éventuel

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, l'actif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique, la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(l) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

3. Autorisations parlementaires

Le CEPMB reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État de la situation financière et l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du CEPMB pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

(en dollars)	2023	2022
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	13 400 920 \$	13 884 001 \$
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles	(30 367)	(47 092)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 634 192)	(1 638 198)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	134 802	38 488
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	40 461	73 190
Remboursement/rajustement de charges des exercices antérieurs	77 161	23 145
Autres	-	(11 200)
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(1 412 135)	(1 561 667)
<i>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	33 928	-
Produits de l'aliénation des biens de l'État	231	-
Augmentation des trop-payés de salaire à recouvrer	(1 836)	17 075
Émission d'avances aux employés	420	-
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations	32 743	17 075
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	12 021 528 \$	12 339 409 \$

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)	2023	2022
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses du programme	16 489 500 \$	18 141 046 \$
Montants législatifs	1 212 803	1 159 593
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	(232)	-
Autorisations périmées	(5 680 543)	(6 961 230)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	12 021 528 \$	12 339 409 \$

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du CEPMB :

(en dollars)	2023	2022
Crédoiteurs - autres ministères et organismes	26 428 \$	55 726 \$
Crédoiteurs - parties externes	113 029	257 854
Total des crédoiteurs	139 457	313 580
Charges à payer	663 244	639 332
Total des crédoiteurs et des charges à payer	802 701 \$	952 912 \$

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du CEPMB participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le CEPMB versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2022-2023 s'élève à :

(en dollars)	2023	2022
Charges pour l'exercice	774 207 \$	783 263 \$

Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,01 fois pour 2021-2022) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2021-2022) les cotisations des employés.

La responsabilité du CEPMB relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Toutefois, depuis 2011, l'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2023, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées, et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en dollars)	2023	2022
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	262 598 \$	335 788 \$
Charge pour l'exercice	(40 190)	5 003
Prestations versées pendant l'exercice	(271)	(78 193)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	222 137 \$	262 598 \$

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du CEPMB :

(en dollars)	2023	2022
Débiteurs - autres ministères et organismes	153 435 \$	174 676 \$
Avances aux employés	209 829	207 435
Débiteurs et avances bruts	363 264	382 111
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(209 329)	(206 935)
Débiteurs et avances nets	153 935 \$	175 176 \$

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Sous-catégorie	Période d'amortissement
Matériel et outillage	Matériel informatique	3-5 ans
	Logiciels informatiques	3 ans

Coût	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
(en dollars)				
Matériel et outillage	443 626 \$	33 928 \$	- \$	477 554 \$
Total	443 626 \$	33 928 \$	- \$	477 554 \$

Amortissement cumulé	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
(en dollars)				
Matériel et outillage	397 658 \$	30 367 \$	- \$	428 025 \$
Total	397 658 \$	30 367 \$	- \$	428 025 \$

Valeur	Valeur comptable nette 2022	Valeur comptable nette 2023
(en dollars)		
Matériel et outillage	45 968 \$	49 529 \$
Total	45 968 \$	49 529 \$

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVÉTÉS

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CEPMB est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

Le CEPMB conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le CEPMB a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

(en dollars)	2023	2022
Installations	883 323 \$	858 311 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	750 869	779 887
Total	1 634 192 \$	1 638 198 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) Autres transactions entre apparentés avec autres ministères et organismes

(en dollars)	2023	2022
Charges	515 194 \$	588 942 \$

Les charges inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle du CEPMB. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales responsabilités essentielles par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en dollars)	Réglementer les prix des médicaments brevetés	Services internes	2023 Total	2022 Total
Charges				
Salaires et avantages sociaux	7 395 444 \$	2 824 135 \$	10 219 579 \$	10 359 790 \$
Services professionnels et spécialisés	760 305	242 196	1 002 501	1 466 921
Installations	639 044	244 279	883 323	858 311
Services d'information	787 074	27 142	814 216	737 551
Location	400	188 253	188 653	135 378
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 031	95 951	96 982	187 289
Voyages et réinstallation	60 955	5 849	66 804	4 184
Communications	77	62 290	62 367	78 826
Amortissement des immobilisations corporelles	-	30 367	30 367	47 092
Autres	30 318	7	30 325	5 822
Réparation et d'entretien	-	9 187	9 187	3 364
Total des charges	9 674 648	3 729 656	13 404 304	13 884 528
Revenus				
Engagement de conformité volontaire	-	9 214 570	9 214 570	38 309
Paiements de règlement	-	22 018 977	22 018 977	-
Autres	3 145	239	3 384	527
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(31 233 547)	(31 233 547)	(38,309)
Total des revenus	3 145	239	3 384	527
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	9 671 503 \$	3 729 417 \$	13 400 920 \$	13 884 001 \$

Annexe : contrôle interne en matière de rapports financiers

A.1 Introduction

À l'appui d'un système de contrôle interne efficace, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a réalisé des auto-évaluations des secteurs de contrôle clés dont il a été déterminé qu'ils devaient être évalués au cours de l'exercice 2022 à 2023. Un résumé des résultats de l'évaluation et du plan d'action figure à la sous-section A.2.

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés évaluera tous les secteurs de contrôle clés sur une période de cinq ans. Le plan d'évaluation est présenté à la sous-section A.3.

A.2 Résultats de l'évaluation de l'exercice 2022 à 2023

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a achevé l'évaluation des secteurs de contrôle clés tel qu'indiqué dans le tableau suivant. Un résumé des résultats, des plans d'action ainsi que d'autres détails sont également fournis.

Secteurs de contrôle clés	Mesures correctives requises	Résultats sommaires et plan d'action
Délégation	Non	Les contrôles internes fonctionnent comme prévu; aucun plan d'action n'est requis.

En ce qui concerne les secteurs de contrôle clés de la délégation des pouvoirs de dépenser et des pouvoirs financiers, dans la plupart des cas, les contrôles liés aux pouvoirs de dépenser et aux pouvoirs financiers fonctionnaient correctement et constituaient une base adéquate pour le système de contrôle interne du ministère.

A.3 Plan d'évaluation

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés évaluera le rendement de son système de contrôle interne en se concentrant sur les secteurs de contrôle clés au cours d'un cycle de plusieurs années, tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

Plan d'évaluation					
Secteurs de contrôle clés	Exercice 2022 à 2023	Exercice 2023 à 2024	Exercice 2024 à 2025	Exercice 2025 à 2026	Exercice 2026 à 2027
Délégation	X				
Passation de marchés		X			
Créditeurs à la fin de l'exercice		X			
Débiteurs		X			
Administration de la paie			X		
Voyages			X		
Gouvernance de la gestion financière			X		
Accueil				X	
Avances comptables				X	
Cartes d'achat					X
Congés					X
Autorisations financières spéciales					X